

deux être exclus pour que la France...
On dira peut-être que, si nous ne nous retirons, nous abandonnerons les lieux qui nous restent à une puissance amie, mais, d'après les indications que nous avons, il ne s'agit que d'une alliance défensive entre la France et la Grèce, dans le cas où l'une de ces puissances se déclarerait hostile.

En refusant d'aller en Crète, nous ne touchons donc pas à cette alliance. Je désire plus que tout autre le maintien de cette alliance, mais je ne suppose pas qu'elle nous entraîne dans des obligations dont les conséquences seraient lourdes. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Discours de M. Delafosse

M. Delafosse dit que le concert européen est une garantie de la paix et que si la France se retire, il en résultera une branche ouverte aux aventures. La politique d'abandon est une politique de la France dans les affaires d'Orient.

M. Delafosse. — Ce n'est pas la même chose, il est vrai que nous n'avons pas voulu bombarder Alexandrie, car la France s'est plu à soutenir une convention avec l'Angleterre. La Chambre ne l'a pas acceptée.

M. Delafosse. — La situation en 1836 n'était pas la même. Alors il y avait malade... M. Delafosse dit que le concert européen est une garantie de la paix et que si la France se retire, il en résultera une branche ouverte aux aventures.

DECLARATION DE M. HANOITAUX

M. Hanotaux. — Le 22 février, la Chambre a sanctionné une politique que résume d'un mot : maintien de la paix par le concert européen.

M. Hanotaux. — Elle a bien fait. M. Hanotaux. — Elle demande aussi que les Crétois soient appelés à prononcer par vote plébiscitaire sur le sort de la Crète.

M. Hanotaux. — Au point de vue diplomatique, le débat s'est limité à circuler. L'acceptation de la Grèce est la seule simplification de la situation.

M. Hanotaux. — Ce sont mises d'accord sur un certain nombre de points et ont établi les sanctions nécessaires pour que leur décision ne puisse être tenue plus longtemps en échec.

M. Hanotaux. — N'allons pas plus loin. M. Hanotaux. — On écrase les petits. M. Hanotaux. — Pour assurer l'ordre et la sécurité.

M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains. M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains. M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains. M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

Oris à gauche. — Et l'Alsace-Lorraine ! C'est le centre qui a voté l'abandon en 1832.

M. Hanotaux. — On se félicitait alors de voir l'Angleterre en Egypte, parce que disait-on, on évitait ainsi les orages d'Algérie et de Tunisie.

M. Hanotaux. — Cette politique, s'il se trouvait une majorité pour l'adopter, nous condamnerait à ceci : il ne faudrait pas seulement faire revenir nos vaisseaux de Crète mais de partout, et il faudrait les démanteler.

M. Hanotaux. — Vous êtes des prussophiles ! M. Hanotaux. — De la sorte, les choses s'arrangeraient sans nous et, de plus, elles s'arrangeraient contre nous.

M. Hanotaux. — Le reste un troisième système qui consiste à travailler avec l'Europe à la pacification de la Crète et à la paix générale.

M. Hanotaux. — C'est sur la demande instante de la France que la Grèce a consenti à désarmer, mais les puissances ont été jalouses de nos succès.

M. Hanotaux. — Quant à l'alliance Franco-Russe, nous demandons à ses plus chauds partisans si notre participation en Orient s'explique suffisamment par la demande de l'assise de contribuer à sa politique.

M. Hanotaux. — Plus que jamais la France doit suivre la politique de ses alliés. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche.)

M. Hanotaux. — La politique du gouvernement est la seule conforme aux intérêts de la France.

M. Hanotaux. — Les événements d'Arménie ont eu pour résultat de resserrer plus étroitement le concert européen.

M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains. M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains. M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains. M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains. M. Hanotaux. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

Jaurès reprend son discours. Il reproche au gouvernement d'intervenir en faveur du sultan. Il le rend responsable de la politique d'humiliation.

M. Méline accepte l'ordre du jour de M. Renault-Morlière.

M. Méline. — De la sorte, les choses s'arrangeraient sans nous et, de plus, elles s'arrangeraient contre nous.

M. Méline. — Le reste un troisième système qui consiste à travailler avec l'Europe à la pacification de la Crète et à la paix générale.

M. Méline. — C'est sur la demande instante de la France que la Grèce a consenti à désarmer.

M. Méline. — Quant à l'alliance Franco-Russe, nous demandons à ses plus chauds partisans si notre participation en Orient s'explique suffisamment par la demande de l'assise de contribuer à sa politique.

M. Méline. — Plus que jamais la France doit suivre la politique de ses alliés.

M. Méline. — La politique du gouvernement est la seule conforme aux intérêts de la France.

M. Méline. — Les événements d'Arménie ont eu pour résultat de resserrer plus étroitement le concert européen.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

Nous même ne leur en voulons pas plus... M. Méline accepte l'ordre du jour de M. Renault-Morlière.

M. Méline. — De la sorte, les choses s'arrangeraient sans nous et, de plus, elles s'arrangeraient contre nous.

M. Méline. — Le reste un troisième système qui consiste à travailler avec l'Europe à la pacification de la Crète et à la paix générale.

M. Méline. — C'est sur la demande instante de la France que la Grèce a consenti à désarmer.

M. Méline. — Quant à l'alliance Franco-Russe, nous demandons à ses plus chauds partisans si notre participation en Orient s'explique suffisamment par la demande de l'assise de contribuer à sa politique.

M. Méline. — Plus que jamais la France doit suivre la politique de ses alliés.

M. Méline. — La politique du gouvernement est la seule conforme aux intérêts de la France.

M. Méline. — Les événements d'Arménie ont eu pour résultat de resserrer plus étroitement le concert européen.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

Meenem, ouvrier apprêteur, demeurant rue Ste-Elisabeth, cour Labat.

M. Méline accepte l'ordre du jour de M. Renault-Morlière.

M. Méline. — De la sorte, les choses s'arrangeraient sans nous et, de plus, elles s'arrangeraient contre nous.

M. Méline. — Le reste un troisième système qui consiste à travailler avec l'Europe à la pacification de la Crète et à la paix générale.

M. Méline. — C'est sur la demande instante de la France que la Grèce a consenti à désarmer.

M. Méline. — Quant à l'alliance Franco-Russe, nous demandons à ses plus chauds partisans si notre participation en Orient s'explique suffisamment par la demande de l'assise de contribuer à sa politique.

M. Méline. — Plus que jamais la France doit suivre la politique de ses alliés.

M. Méline. — La politique du gouvernement est la seule conforme aux intérêts de la France.

M. Méline. — Les événements d'Arménie ont eu pour résultat de resserrer plus étroitement le concert européen.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

Meenem, ouvrier apprêteur, demeurant rue Ste-Elisabeth, cour Labat.

M. Méline accepte l'ordre du jour de M. Renault-Morlière.

M. Méline. — De la sorte, les choses s'arrangeraient sans nous et, de plus, elles s'arrangeraient contre nous.

M. Méline. — Le reste un troisième système qui consiste à travailler avec l'Europe à la pacification de la Crète et à la paix générale.

M. Méline. — C'est sur la demande instante de la France que la Grèce a consenti à désarmer.

M. Méline. — Quant à l'alliance Franco-Russe, nous demandons à ses plus chauds partisans si notre participation en Orient s'explique suffisamment par la demande de l'assise de contribuer à sa politique.

M. Méline. — Plus que jamais la France doit suivre la politique de ses alliés.

M. Méline. — La politique du gouvernement est la seule conforme aux intérêts de la France.

M. Méline. — Les événements d'Arménie ont eu pour résultat de resserrer plus étroitement le concert européen.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

M. Méline. — On ne peut pas laisser l'ordre et la sécurité échapper de nos mains.

DERNIERE HEURE

(Par Service Spécial)

L'AFFAIRE ARTON

Paris, 15 mars. L'instruction de l'affaire Arton est poursuivie activement par M. Le Poltier. De nombreuses saisies de talons de chèques, lettres de change et de lettres diverses ont été opérées. Toutes ces pièces ont été apportées au Palais-de-Justice. Un expert, avec ses documents, établit l'emploi des sommes reçues par Arton. Le juge d'instruction a entendu les premiers témoins : MM. Prosper, Marius, Fontane, Uccet. Celui-ci a raconté un fait qui fut plus tard confirmé par M. de Lesseps. Sur la somme totale de 2.000.000 fr. que Arton aurait reçus en deux fois, de Reinach, pour en faire un emploi déterminé, il aurait eu un jour à distribuer ou à remettre la somme de 500.000 francs. N'ayant pu ou voulu faire cette distribution, sur la somme de 2.000.000 fr. Arton aurait rendu cette somme de 500.000 francs à M. Charles de Lesseps qui lui aurait dit : « Cela ne me regarde, rendez cet argent à qui vous l'avez donné, et Arton aurait rendu les 500.000 fr. à Reinach.

SUSPENSION DU MAIRE D'ALBI

Albi, 15 mars. Par arrêté préfectoral, M. Albert, maire d'Albi, vient d'être suspendu de ses fonctions. On croit que le Conseil municipal tout entier va démissionner.

AFFAIRES D'ORIENT

Toulon, 15 mars. Le préfet maritime a reçu avis du vote de la Chambre, et ce même temps des ordres pour l'envoi en Crète de troupes d'infanterie de marine destinées à renforcer les détachements mis à terre, jusqu'ici composés de marins. Londres, 15 mars. Les puissances ont abandonné la pensée d'adresser une nouvelle note à la Grèce. Athènes, 15 mars. Les nouvelles que les puissances sont décidées à prévenir la guerre grecque-turque et qu'un blocus pacifique est immédiatement produit une vive émotion dans le public. L'opinion générale est plutôt pessimiste. On croit que le blocus donnera le signal d'un conflit à la frontière. La Canie, 15 mars. La ville de Candie est livrée au pillage. Les chrétiens veulent enlever les dépouilles de leur appartenance sont repoussés par les Turcs. Athènes, 15 mars. On affirme à nouveau que le roi Georges a fait connaître sa volonté formelle de partir pour la frontière et de se mettre à la tête de l'armée, cela dans le premier acte d'hostilité des puissances. Londres, 15 mars. Le Daily Chronicle se dit autorisé à déclarer que les mesures de coercion au moyen de blocus des ports de la Grèce qui ne sont pas encore désignées commencent mercredi prochain. Un ultimatum aurait déjà été envoyé par les puissances à cet effet.

CHRONIQUE REGIONALE

L'ANNULATION DES ELECTIONS DE ROUBAIX

L'impression dans la Ville

La nouvelle de l'annulation des élections municipales a causé en ville une réprobation générale. Personne ne s'y attendait, pas même les réactionnaires à la sollicitation desquels cette inique sentence a été rendue. Dans tous les cafés, les estaminets, partout, on se discutait hier soir sur ce sujet. Les ouvriers étaient particulièrement indignés.

A l'heure où nous écrivons, nous ignorons encore les considérations sur lesquelles s'est appuyé le Conseil d'Etat pour essayer de baser son jugement. Mais à peu importe ces arguments de droit. Il est certain que le Conseil d'Etat a jugé que le vote n'était pas régulier et qu'il a annulé les élections. On croit que le Conseil d'Etat a jugé que le vote n'était pas régulier et qu'il a annulé les élections.

LES ECOLES SUPERIEURES du Commerce

Le nombre des bourses à allouer dans les Ecoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, ci-dessous désignées est fixé pour la rentrée scolaire 1897, ainsi qu'il suit : Ecoles des hautes études commerciales, 5 bourses. — Ecole supérieure de commerce de Paris, 6 bourses. — Institut commercial de Paris, 1 bourse. — Ecole supérieure de commerce de Bordeaux, 2 bourses. — Ecole supérieure du commerce de Lyon, 2 bourses. — Ecole supérieure de commerce de Marseille, 5 bourses. Les jeunes gens désireux d'obtenir une bourse dans l'une de ces écoles et se trouvant dans les conditions voulues pour

UNE VERRERIE OUVRIERE A CANNES

Cannes, 15 mars. La création de la verrerie de Cannes a inspiré dans un cas analogue une personne grande de notre ville, M. Mendel. Depuis plus d'un siècle il existe à Cannes, quartier de la Beca, une verrerie. Passés entre les mains de divers propriétaires, elle appartenait, en temps de guerre, à M. de la Beca, un riche négociant en soie. Les transformations nécessaires avaient été faites, par le fait même, le directeur de la verrerie. Les ouvriers étaient obligés de chercher souvent et se trouvaient fort mal de ce travail irrégulier. Enfin, il y a quatre mois, on avait de former la verrerie de Cannes. M. Mendel, très nombreux, qui habitait aux environs de l'usine et avait formé presque un quartier appelé la Verrerie. Alors, M. Mendel, ému de la situation de ces pauvres gens, par force dans la misère, a loué de M. de la Beca, un immeuble, et employé une partie de sa fortune à une bonne œuvre, alla voir créer une verrerie ouvrière. Tous les ouvriers, moyennant une petite retenue hebdomadaire sur leur salaire, deviendront actionnaires de la verrerie.

UN MEURTRE A ROUBAIX

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure un quart du matin, la rue des Longues-Haies a été le théâtre de rixes sanglantes dans lesquelles le couteau a joué un grand rôle. Un jeune homme de 19 ans âgé a été tué net ; il a été frappé au cœur. Plusieurs autres jeunes gens ont été aussi plus ou moins grièvement blessés. Mais racontons les faits en détail.

Un homme assis. Quelques instants après l'heure de fermeture des estaminets, vers une heure un quart du matin, les frères Jules, Paul et François Vermeire, accompagnés d'un de leurs amis sortaient du café-concert l'Empereur, rue des Longues-Haies, et se disposaient à rentrer chez leur domicile, situé au numéro 181 de la même rue, à proximité de la Planchette. Leur attention fut attirée par les cris poussés par un homme pris de boisson que cinq individus frappaient avec violence. Ils s'approchèrent et firent remarquer aux agresseurs que leur conduite était ignoble.

Ce n'est pas bien, dit l'un d'eux, de frapper ainsi un homme sans défense. Ces paroles furent à peine entendues, que les cinq individus, sujets bronzés, étaient livrés aussitôt, abandonnant leurs victimes et se retournant contre les nouveaux arrivés. François Vermeire reçut un violent coup de poing dans la figure. Ses frères et son ami l'attirèrent à eux et tous les quatre prirent la fuite. Pour suivis par les individus, ils allèrent se cacher dans une cour voisine.

Les frères Vermeire et leur ami accoururent alors pour défendre Paul Vermeire, qui se trouvait seul, et qui fut frappé à la tête et au ventre. Paul en voulant se relever reçut un coup de couteau dans le bras. Sans dire un mot, l'un d'eux lança un violent coup de couteau dans le dos de Paul Vermeire qui s'en alla rouler sur le pavé.

Coups de couteau. Jules et François Vermeire et leur ami accoururent alors pour défendre Paul Vermeire, qui se trouvait seul, et qui fut frappé à la tête et au ventre. Paul en voulant se relever reçut un coup de couteau dans le bras. Sans dire un mot, l'un d'eux lança un violent coup de couteau dans le dos de Paul Vermeire qui s'en alla rouler sur le pavé.

Le drame. La scène devint générale. Le père et les frères se défendaient contre les coups qui leur étaient portés avec acharnement. Arthur essaya de faire rentrer ses frères. S'adressant à l'un d'eux il leur dit : « Henri, retirez-vous, maman est tombée malade à la maison ». Ce furent ses dernières paroles. Au même moment, il reçut un coup de couteau de l'un des agresseurs. Le malheureux jeune homme tomba lourdement par terre. L'arme avait percé presque au milieu de la poitrine, atteignant le cœur. Il était tué.

Paul et Henri, à la vue de leur frère étendu inanimé sur le sol, se rabrèrent sur le meurtrier. Celui-ci, en essayant de se dégager et de prendre la fuite comme ses camarades, frappa autour de lui et porta aux deux frères plusieurs coups de couteau à la tête, ces coups, heureusement, ne causèrent que des blessures légères.

L'arrestation du meurtrier. Les frères Vermeire, aidés par un voisin, M. Pierre Liévens, marchand de journaux, réussirent à maintenir en respect le meurtrier qui se démenait au poste de police de la place Sainte-Elisabeth, malgré une énergique résistance. C'est un jeune homme d'une vingtaine d'années, un nommé Jean-Baptiste Van

AU SENAT

LA SEANCE

Présidence de M. Loubet, président. La séance est ouverte à 2 h.

LE BUDGET DE 1897

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1897. Instruction publique. Le Sénat reprend la suite de la discussion du budget de l'instruction publique. M. Gaillet fait adopter au chapitre 40 (enseignement primaire) le chapitre de 54,000 fr. et ce par 490 voix contre 117. Les chapitres 41 à 58 sont adoptés. Sur le chapitre 59, M. le Préfet de la Seine demande et obtient que le gouvernement se charge de compléter les constructions scolaires.

M. Gaillet répond qu'il convient de faire une distinction entre les crédits pouvant être accordés aux communes et ceux devant être les communes sont obligées d'attendre leur tour pour les constructions scolaires. M. Gaillet répond qu'il convient de faire une distinction entre les crédits pouvant être accordés aux communes et ceux devant être les communes sont obligées d'attendre leur tour pour les constructions scolaires.

Budget des Beaux-Arts. Les chapitres 1 à 7 (beaux arts) sont adoptés sans débats. Les chapitres 8 à 12 sont votés avec augmentation de 13,500 francs pour le personnel et le matériel des Beaux Arts. Tous les autres chapitres de ce budget sont adoptés sans modification.

Interpellation Beranger. M. Beranger annonce que, d'accord avec le gouvernement, il interpellera après le budget, au sujet de la police des théâtres. La séance est levée à 5 h. 50.

PROCÉDÉS GLÉRIKAUX

La bonne presse a jolies. On sait avec quel acharnement les ennemis de toutes cures poursuivent de leur haine notre organe de combat. Le socialisme les attend et les moyens sont bons pour les empêcher de propager. Nous les avons vu s'emparer des programmes qu'ils voudraient égarer et, hypocritement, les faire présenter à la tribune des réunions publiques par des agents à leur solde.

Mais ce procédé ne fait pas le nombre de dupes qu'ils veulent : aussi ont-ils cherché et trouvé autre chose. Ils épluchent nos journaux et quand un qualificatif, que la loi ne permet pas, s'échappe par la plume d'un de nos correspondants, ils le font saisir par la justice. Ils ont ainsi obtenu de certains de nos correspondants, vite ils courent à l'homme de loi. Nous ne craignons d'ailleurs pas la coalition formée contre nous : dans ses colonnes, la Croix insère, à la suite des condamnations publiées par nous et interprétées à sa façon, cette note suggestive : « La Croix d'Arras glisse ce discret avis dans le journal de Paris du Réveil : Dans quelques jours la ligue sacerdotale du Pas de Calais sera régulièrement constituée. Soyez sages, confrères ! »

Mais le résultat n'en apparaît clairement : les esprits discernent notre presse et plus justement nous leur en venant notre cause qu'ils savent mal garder. Ce n'est pas bien mal, pas bien propre, mais c'est habile et leur délicate est leur impose pas le choix des moyens. Qu'ils continuent, ce ne salira pas les sentiments de dignité humaine qu'ils ignorent.